

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP



BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

MAI
2014

ENSEIGNEMENT



1^{er} mai

Solidarité de tous
les travailleurs

DOSSIER P. 4

70^e année - n°5 - mai 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



ÉDITO
Élections !
Et après... ?
P. 3



TSCG
Ratification du TSCG
Promesses non tenues
P. 6



ENSEIGNEMENT
Prof, je vous aime
P. 9

Campagne GACEHPA

Le GACEHPA est un mouvement qui a pour objectif de rendre l'avortement accessible à toutes les femmes dans de bonnes conditions en l'intégrant dans une politique de liberté d'accès à la contraception et à l'épanouissement sexuel.



DANS NOS RÉGIONALES

Hainaut occidental

Concours de pêche (étang à Velaines)

L'Amicale des Pensionnés organise **le 7 juin** un concours de pêche de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pêcheurs, repas chaud compris.

Maximum : 20 équipes

Date limite d'inscription : le 15 mai 2014

Renseignements : mardi de 14h à 16h.

Namur

Festivités 1^{er} mai

10h30 : Accueil, Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

- Meeting - Orateurs :
J. Thonon, secrétaire régional intersectoriel CGSP Namur,
M. Abdissi, président national CGSP-Cheminots,
A. Demellenne, présidente IW-FGTB et secrétaire fédérale FGTB,
G. Fays, secrétaire régional interprofessionnel FGTB Namur.
- Barbecue géant, ambiance musicale et animations.

Réservation :

- par téléphone : 081 72 91 43 ou 081 72 91 19,
- par mail : maryse.dussart@cgsp.be
aurore.dessy@cgsp.be

Journée pétanque

La Commission intersectorielle des Pensionnés et Pré-pensionnés de la CGSP vous donne rendez-vous pour une journée de pétanque **le 15 mai**, rue du Beau Vallon, 162 à Saint-Servais.

Inscription dès 9h.

Barbecue + dessert 12 €/personne.

Le paiement le 9 mai fait office de réservation.

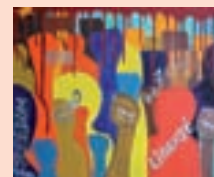
Contact : Maria Pasquarelli 081/55 91 62 – 0476/36 68 88.

Euromanif contre le dumping social

Nous étions plus de 50 000 manifestants, venus de toute l'Europe, qui, à l'appel de la CES, ont défilé ce 4 avril dans les rues de Bruxelles, exigeant une « nouvelle voie pour l'Europe », la fin des politiques d'austérité et du dumping social.



Plus de photos sur notre page Facebook



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.
« La Manifestation »
de My Hahn Hélène NGUYEN.

Élections ! Et après... ?

« Les syndicats ne doivent jamais être associés à un groupement politique ni dépendre de celui-ci ; autrement, ils ne rempliraient pas leur tâche et recevraient un coup mortel. Les syndicats sont les écoles du socialisme. Dans les syndicats, les ouvriers deviennent socialistes parce qu'ils y voient chaque jour, de leurs propres yeux, la lutte contre le capital. Les partis politiques, quels qu'ils soient, n'enthousiasment les masses travailleuses que passagèrement, pour quelque temps seulement, tandis que les syndicats les retiennent d'une façon durable, et ce sont eux seulement qui peuvent représenter un vrai parti ouvrier et opposer un rempart à la puissance du capital. La grande masse des travailleurs, sans distinction de parti, a reconnu que sa situation matérielle doit être améliorée. Si sa situation matérielle s'améliore, le travailleur peut se consacrer davantage à l'éducation de ses enfants ; sa femme et ses enfants n'ont plus besoin d'aller travailler à la fabrique ; lui-même peut exercer davantage son intelligence et prendre soin de son corps ; il devient ainsi, sans même s'en douter, socialiste. »

Réponse de Karl Marx au trésorier général des syndicats des métallurgistes allemands, publiée dans la revue Volksstaat, 17, 1869.

Voici une citation qui - exception faite de la division des rôles masculin et féminin qu'elle propose - garde, en un sens, toute son actualité près de 150 ans après avoir été écrite par Karl Marx. L'indépendance syndicale, que ce soit à l'encontre du pouvoir (économique ou politique) ou vis-à-vis des partis politiques, est en effet indispensable. Que ce soit par rapport aux partis qui participent à des coalitions ou des partis qui sont dans l'opposition, l'organisation des travailleurs, y compris de celles et ceux qui n'ont plus d'emploi, doit mener sa propre stratégie, ne pas aliéner sa liberté de critiquer et exercer son rôle de contre-pouvoir en toutes circonstances.

Mais l'indépendance syndicale ne veut pas dire neutralité, bien sûr. C'est à ce titre que la CGSP invite ses affiliés, et le monde du travail, à voter à gauche, à empêcher les partis de droite et d'extrême droite ou les partis qui veulent mener des politiques de discriminations à avoir des élus.

À la CGSP, comme à la FGTB, il y a des membres et des militants de sensibilités différentes : il y a des membres du PS, d'Ecolo, du PTB, de la LCR, du PC, du Mouvement de gauche, de Vega, du PSL. Il y a aussi, majoritairement, des membres et des militants qui ne sont pas membres d'un de ces partis et qui souhaitent l'unité des travailleurs.

La richesse de notre organisation est faite de cette volonté commune de défendre l'intérêt des travailleurs et d'exercer ce rôle de contre-pouvoir mais elle est faite aussi de la diversité des sensibilités des camarades qui la font vivre au quotidien. Le débat est riche et important mais il ne doit pas mener à la division des travailleurs, votons **à gauche assurément !**

Les combats ne vont pas manquer, ni d'ici les élections ni après les élections. Quel que soit le résultat des scrutins, les politiques d'austérité ne vont pas s'arrêter. Comparaison n'est pas raison, la majorité progressiste absolue en France mène une politique d'austérité et les organisations syndicales des services publics manifestent ce 15 mai à Paris. La défense de nos intérêts passe aussi par le combat au quotidien, y compris dans la rue, car nous n'avons d'autre moyen que de démontrer notre unité.

Votons à gauche, battons la droite et surtout l'extrême droite et luttons encore et toujours pour nos droits et nos conquêtes !

Quelle(s) fin(s) pour l'Europe ?

Le 4 février dernier, la CGSP wallonne a reçu, dans le cadre d'une journée de formation, Cédric Durand, coordinateur de l'ouvrage En finir avec l'Europe et Élisabeth Gauthier, membre du réseau Transform et également co-auteur de l'ouvrage Changer d'Europe pour faire le point ensemble sur la construction européenne, les difficultés et les questions stratégiques qu'elle soulève au sein des syndicats. Autant de balises bien utiles en cette période électorale.

Suite à la crise, l'Union européenne et le projet européen sont devenus une source de tensions et de réflexions majeures. Partant, cette évolution devrait induire un vif débat quant à l'attitude à adopter à l'égard de cette dernière. Au-delà du dogme européiste faisant de l'intégration européenne un mythe indiscutable et indiscuté, la construction européenne pose un problème de nature systémique à la gauche : un projet de gauche peut-il faire l'économie d'un affrontement avec l'Europe ? La sortie de l'Euro et la rupture avec l'Union européenne sont-elles une condition *sine qua non* d'une autre Union européenne ? Comment influencer sur l'Union européenne alors que la plupart des luttes restent nationales et ne se mènent pas ou rarement simultanément ?

La démocratie dévoyée

Les différents traités constitutifs ont emprisonné la politique économique dans des rets si serrés que les peuples n'ont plus le pouvoir de choisir leur avenir, c'est ce que Cédric Durand désigne sous le vocable de *césarisme bureaucratique*. Sous l'effet d'aubaine que représente la crise, l'Union européenne a procédé à une mise à distance de toute forme de contrôle démocratique et de responsabilité devant les peuples. L'UE a donc pris la forme d'un régime politique autoritaire, disposé à suspendre les procédures démocratiques en invoquant l'urgence économique ou financière. Cette évolution montre également deux cadavres et un revenant : les deux cadavres sont *l'europhisme* (l'Europe

comme phare de la civilisation) et *la souveraineté des peuples* (celle-ci ayant été sacrifiée par et pour l'oligarchie financière) et le revenant n'est autre que la montée en puissance des extrêmes droites.

Sortir de l'Europe/de l'Euro ?

Cédric Durand soumet l'idée d'une suspension du processus européen, une sorte de temps mort pour reconstruire à l'échelon national. Même si la désobéissance européenne et la sortie de l'Euro ne créent pas le changement, elles en sont néanmoins la condition incontournable. De plus, l'idée de la rupture est un préalable à poser qui indique l'installation d'un rapport de forces.

Pour Elisabeth Gauthier, la désagrégation de l'Union et la sortie de l'Euro ne sont pas nécessairement la réponse appropriée. En quoi l'éclatement de l'Euro serait-il positif ? La Grande-Bretagne n'est pas dans la zone Euro. Or, c'est un paradis néolibéral. La question de l'Euro n'est donc pas en tant que telle la solution. Autrement dit, il est erroné de penser que la destruction des institutions de l'Union européenne est la réponse pour la confrontation de classe. Par ailleurs, le *césarisme bureaucratique* mis en avant par Cédric Durand vaut aussi pour les États. La question qui se pose est de savoir comment les combattre partout. Pour le réseau *Transform*, il s'agirait préalablement de rechercher tous les leviers à actionner afin de modifier les rapports de force dans l'immédiat en espérant que la gauche parvienne dans un pays de l'UE à créer un moment

de rupture politique.

Cédric Durand plaide, lui, en faveur d'un temps mort, d'une suspension permettant un retour vers l'échelon national.

L'échelon national

Mais pourquoi cette volonté de repartir du national pour mieux rebondir ? Tout d'abord, Cédric Durand constate que la défense absolue et acharnée du cadre européen par la social-démocratie a entraîné l'abandon du terrain de l'opposition à l'extrême droite et cette dernière n'a eu aucun scrupule à piller des idées précédemment défendues par la gauche. En somme, devant ce terrain laissé en friche, elle s'empare des malaises mais n'en fait pas une lecture de classe.

Pour Cédric Durand, il est primordial de refuser la démission intellectuelle et politique qui consent à se laisser dépouiller de tout – Euro, critique de la finance et même lutte des classes – dès lors que l'extrême droite a mis le grappin dessus. C'est ce qu'il appelle *la ruse de la raison internationaliste* : un mouvement stratégique, pas un ralliement à la chimère de l'indépendance nationale.

Pour lui, le projet des gauches sociales serait d'abattre le cadre européen avec et par le biais de moments nationaux de rupture. Cette inclinaison est également influencée par l'absence de synchronisation des mouvements sociaux dans l'espace européen et ce alors que les classes dominantes sont autrement organisées à l'échelle européenne. Cette fragmentation géographique des

mouvements sociaux en Europe s'explique également par le fait que « *si la fabrique du politique est désormais européenne, cela n'implique pas pour autant que la vie politique elle-même le soit devenue* »¹. Cette ruse de la raison internationaliste ne garantit pas nécessairement un vernis progressiste aux politiques menées mais elle permettrait de définir d'abord des politiques économiques répondant à l'urgence de la situation politique.

Pour Élisabeth Gauthier, par contre, il importe avant toute autre chose de constituer « *un bloc historique capable de créer une nouvelle hégémonie pour imposer un véritable changement* »².

À quelle(s) fin(s) ?

Les questions qui requièrent une réponse immédiate sont bien évidemment multiples. Le plein-emploi par le financement public, un plan d'investissement pour la sobriété énergétique, des circuits productifs courts (une sorte de *New Deal* pour la transition écologique), la soumission de la finance et un moratoire sur les dettes, leur audit et leur éventuelle annulation partielle ou totale : ces seules pistes impliquent une rupture avec les institutions de l'Union européenne.

En outre, le « *financement public d'un plan massif de création d'emploi dans les secteurs où les besoins sociaux sont les plus forts et les gains de productivité les plus faibles (éducation, santé, environnement, logement, qualité de vie, loisirs, agriculture de proximité)* »³ constituerait à la fois une réponse à l'urgence sociale et une sortie du productivisme.

Conclusions provisoires

De tout ceci, il ressort indubitablement que « *la refondation de l'Europe n'apparaît plus comme un horizon lointain mais comme une question d'actualité* »⁴ et que, dans ce cadre, la rupture n'est pas une fin en soi mais pourrait s'avérer être un moyen indispensable.

Est-il exagéré de dire que l'Union européenne constitue en quelque sorte un bain révélateur de certaines impasses actuelles : crise de la social-démocratie, crise de la démocratie, faillite et surdité des élites, question du rapport au politique ?

Cédric Durand



Élisabeth Gauthier



Concernant la construction européenne, un triple choix se profilerait à l'horizon : faire une croix sur le processus européen ou se lancer à long terme dans une sorte de planification fédératrice (grands travaux, harmonisation par le haut, etc.) afin de contrer les dérives autoritaires actuelles de l'UE (c.-à-d. changer le cadre de référence sans sortir du cadre) ? La troisième voie souhaiterait, au vu des rapports de force actuels, freiner la poursuite du processus de fédéralisme puisque celui-ci, à l'heure actuelle, ne peut que renforcer des institutions favorables aux ajustements structurels.

Ce débat polémique et pédagogique a permis de poser de véritables questions sur les valeurs de cette Europe à construire et les moyens politiques nécessaires à cette fin. En somme, un débat autour des choix de société dans

laquelle nous voulons vivre (voulons-nous tous vivre dans une société inféodée au joug de la prétendue concurrence libre et non faussée ?)

Un débat où une question en ouvre une autre mais n'est-ce pas là un des principes constitutifs de la formation ?

Retrouvez cet article, dans une version plus développée, sur le site de la CGSP wallonne : www.cgspwallonne.be

1. Cédric Durand, Razmig Keucheyan, *Désobéir à l'Union européenne*, Regards, 7 janvier 2014.
2. Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat, Louis Weber, *Changer d'Europe*, Éditions du Croquant, Brignais, 2013, p. 89.
3. Cédric Durand, *L'embarras européen*, in *La Revue des Livres* n°14, nov-déc. 2013, p. 6.
4. Élisabeth Gauthier, Marie-Christine Vergiat, Louis Weber, *op.cit.*, p. 95.



Ratification du TSCG – Promesses non tenues

En signant le TSCG malgré les nombreuses protestations de la FGTB wallonne, le Parlement fédéral s'était engagé à consulter les syndicats sur les modalités de transposition en loi belge qui auraient permis d'atténuer quelque peu les effets désastreux de ce Traité. Malgré les promesses, il n'en a rien été !

Le 2 mars 2012, les chefs de gouvernements de 25 États membres de l'UE ont signé le TSCG (Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance). Les États concernés ne peuvent dorénavant présenter un budget dont le déficit est supérieur à 0,5 % du PIB. C'est la « règle d'or » !

Si le déficit dépasse 3 %, des sanctions automatiques (sous forme d'amendes) seront réclamées par la Commission européenne. Les sanctions prévues sont de 0,1 % du PIB, soit, pour la Belgique, environ 400 millions d'euros ! Les États doivent, en vertu de ce Traité, inscrire ces principes dans leur constitution ou dans une loi à portée équivalente.

Dès avril 2012, la FGTB wallonne a commencé à alerter la population et le monde politique sur les dangers que représente le TSCG à tous les niveaux : budgétaire, social, économique et démocratique. Au-delà des arguments justifiant le refus d'un tel Traité, la FGTB revendiquait l'organisation d'un débat public national et, au minimum, une audition au niveau des Parlements avant que ceux-ci ne ratifient le Traité.

Chronique d'une sourde oreille

Ce fut la sourde oreille ! Malgré de nombreuses interpellations, les Parlements ont systématiquement refusé d'auditionner les syndicats, à l'exception de l'audition organisée par des représentants des Parlements wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Au-delà des arguments habituels en faveur du Traité (« ça ne change rien », « ce serait trop dangereux de ne pas le voter » ...), un argument et une promesse reviennent systématiquement : c'est la transposition du TSCG dans la loi nationale qui est importante, car c'est là qu'il y a des marges de manœuvre à exploiter pour limiter le caractère néfaste du

Traité (pour la définition des déficits structurels, pour l'immunisation de certaines dépenses sociales, pour l'exclusion de certaines dépenses d'investissements dans le calcul du déficit). C'est donc dans ce cadre que des auditions devront avoir lieu. Les organisations syndicales obtiennent donc à plusieurs reprises (notamment du PS et d'Ecolo) la promesse qu'elles seront consultées lors de la phase de transposition, afin de voir comment intégrer au mieux des éléments restreignant les effets du TSCG.

Le 7 mai 2013, en Commission des Relations extérieures du Sénat, M. Mahoux (PS) déclare que son « groupe votera le projet, mais insiste fortement sur le fait que cette traduction en droit belge devra faire l'objet d'une large discussion [...] avec les interlocuteurs sociaux ».

Le 5 juin 2013, la Commission des Relations extérieures de la Chambre rejette la demande d'audition de la FGTB wallonne et de la CSC francophone même si « Christiane Vienne (PS) annonce que son groupe sera particulièrement attentif aux modalités de transposition de la « règle d'or » en droit belge et demande que l'on procède dès lors à une large consultation des interlocuteurs sociaux au moment de cette transposition ».

Aucune promesse tenue !

La transposition du TSCG se concrétise via la conclusion d'un accord de coopération entre l'ensemble des parties concernées. C'est au sein de ce texte que des mesures « aménageant » les effets du TSCG auraient dû figurer, comme par exemple la possibilité de déroger au critère de déficit excessif en fonction de situations particulières, etc.



L'accord de coopération en question a été signé le 13 décembre 2013, avant même sa ratification. Et aucune des dispositions qui auraient pu amortir les conditions drastiques du TSCG n'y figure. Il entérine le Traité en tant que tel sans utiliser le moindre élément contenu dans celui-ci qui aurait permis, par exemple, de définir les conditions exceptionnelles dans lesquelles le pays pourrait ne pas respecter la règle d'or sans être sanctionné. L'ensemble des dispositions du Traité est transposé sans autre forme de procès.

Quels qu'aient été les engagements pris d'intégrer des éléments « sociaux » dans le texte vis-à-vis notamment des organisations syndicales, force est de constater qu'aucun n'a été tenu. De toute évidence, l'accord de coopération, qui organise effectivement la transposition, est scellé et ne peut plus être modifié !

Finalement, aucune consultation n'a été effectuée pour la transposition du TSCG. Et la situation semble complètement bétonnée quant à une modification, même minimale, de l'accord de coopération. Le TSCG sera transposé en tant que tel, avec l'ensemble des mesures d'austérité qu'il génère, dans le droit belge !

La FGTB wallonne interpellera les parlementaires fédéraux et wallons pour dénoncer cette méthode, et les appellera à voter contre le décret ou la loi d'assentiment lorsqu'ils leur seront soumis, en réitérant la demande d'une réelle consultation concernant la transposition du TSCG. ■

Service minimum

Hasard du calendrier ou opportunisme électoral, deux instances politiques belges se sont prononcées la même semaine sur l'instauration d'un service minimum dans les transports publics. Si du côté fédéral, le Sénat a entériné le texte concernant la SNCB, du côté bruxellois la majorité appuyée du SPA a rejeté la proposition de service minimum et du remboursement des usagers lors de grèves dites sauvages à la STIB.

Revendication vieille comme le monde

Tout d'abord, faut-il vraiment s'étonner de voir ressurgir ces projets de loi en période électorale ? Le service minimum a, faut-il l'avouer, beaucoup de popularité auprès de la population qui se sent souvent « prise en otage » par les grèves « sauvages » dans les transports. Il faut dire que les médias accentuent ce sentiment via l'angle choisi pour traiter des actions de grève. Partout en Europe, l'instauration d'un service minimum est remise sur la table de manière récurrente. Même si le texte a peu de chance d'aboutir en raison de la proximité des élections, c'est tout de même un signal que l'idée fait son chemin dans la tête de certains élus vraisemblablement déconnectés de la réalité.

Toi tu montes, toi tu ne montes pas !

Le service minimum représente un danger pour les usagers. Les risques de bousculades sont déjà bien réels en temps normal, quels seront-ils avec moitié moins de véhicule et davantage d'agacement des usagers ? Agacement accentué par les tentatives infructueuses de monter dans les quelques bus qui roulent à l'heure de pointe.

De plus, qui pourra ou non monter dans le bus, le métro ou le train ? Va-t-on créer des passe-droits ? À Québec, où cette mesure existe déjà, certains partis réclament que 80 % des transports soient opérationnels ; le service minimum mis en place n'étant jamais suffisant. Par ailleurs, avec une telle restriction du droit de grève, le pouvoir de négociation des syndicats est fortement réduit voire inexistant. Mais n'est-ce pas là le vrai objectif (masqué) poursuivi par d'aucuns ?



Service maximum

En France, la SNCF avait reconnu en 2007 que 70 % des dysfonctionnements rencontrés par les usagers étaient dus à la gestion interne et que sur 6 000 incidents ayant mené à des annulations ou retards de train, à peine 2 % résultaient de mouvements sociaux. La plupart des incidents arrivent, en France comme en Belgique, en raison des coupes budgétaires dans les services publics de transport. Rappelons qu'on vient d'y pomper 22 milliards dans les services publics pour combler le déficit de l'État. Un secteur aussi primordial que les transports des personnes ne devrait-il pas être une priorité dans les budgets de l'État ? Les travailleurs des transports publics ne font pas grève parce qu'ils ne veulent pas travailler, ils font grève car il leur devient tout bonnement impossible de rendre un service correct et de garantir la sécurité au vu des diminutions budgétaires qui leur sont imposées. Diminutions qui transforment déjà le service rendu en un service... minimum. Ils font grève pour qu'on instaure au quotidien un service maximum dans les transports, ils font grève pour nous tous, et il serait temps que les médias mettent ce point de vue en avant.

Grève symbolique ?

Si comme le prévoit le projet de loi concernant la SNCB voté au Sénat, en cas de grève dite « sauvage », des financements pourraient être supprimés, peut-on encore réellement parler de droit de grève ?

La logique qui oppose le droit des usagers à pouvoir se rendre au travail au droit de grève est une vision dangereuse du droit qui participe à l'individualisation de la société. Une grève qui ne fait pas vague, qui ne crée pas d'embarras ce n'est pas une grève. Les syndicats en ont conscience, faire grève n'est jamais une décision prise à la légère. Mais, face à un patronat de moins en moins enclin à négocier, la grève reste aujourd'hui l'ultime moyen de pression dont disposent les syndicats pour faire entendre la voix des travailleurs. C'est grâce à elle que nous avons conquis les droits dont nous jouissons aujourd'hui, y compris celui d'avoir accès à des services publics de qualité. En outre, apporter une réponse simpliste, démagogique et irréalisable à la colère des usagers ne témoigne-t-il pas à tout le moins d'un service minimum de l'action politique ? ■

Retrouvez cet article, dans une version plus développée, sur le site de la CGSP wallonne : www.cgspwallonne.be

1^{er} mai à Bruxelles - Plus forts ensemble !

Meeting militant – CGSP place Fontainas – 13h45

C'est sous la présidence de Jean-Pierre Knaepenbergh, secrétaire général de l'IRB, que se tiendra le meeting militant du 1^{er} mai. Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles ; Jef Baeck, président des Mutualités socialistes du Brabant et Yvan Mayeur, bourgmestre de la Ville de Bruxelles y prendront successivement la parole au sujet des enjeux politiques et sociaux. À trois semaines des élections, nous ne manquerons pas de rappeler ce que les citoyens travailleurs bruxellois attendent des partis de gauche.

On rejoindra ensuite la place Rouppe en cortège avec la fanfare *Jour de Fête*.

Tout autour de la place, les nombreux stands du village solidaire vous accueilleront pour un moment de militance ou de convivialité.

Animations et concerts gratuits – place Rouppe – dès 13h

Rokia Traore en concert

En tête d'affiche des concerts de cette 21^e édition, la Fête du 1^{er} mai de la FGTB de Bruxelles et de la FMSB a invité une artiste remarquable par son talent et sa personnalité subtile et engagée : Rokia Traore.

Son pari est de jouer une musique authentique et innovante sans succomber aux effets de modes.

Ce qui ajoute au charme et la spécificité de ses chansons, c'est qu'elle a créé sa propre langue, tel un idiome musical jailli d'une source parfois mystérieuse et qui touche au cœur !

The Experimental Tropic Blues Band

Une énergie brute et pure sur scène comme dans ses albums. Un mélange détonnant de rock et de blues. Les Tropics sont un concentré d'ardeur bien de chez nous puisqu'ils viennent de Liège !

Chicos y Mendez

Gagnant de la deuxième édition du concours *Working Class Live*, le groupe bruxellois Chicos y Mendez nous livrera un vibrant concentré de reggae/ragga, de consonances latinos et de musiques du monde.

Il y aura également de nombreuses animations de rue.

La fin de la fête est prévue à 20h.

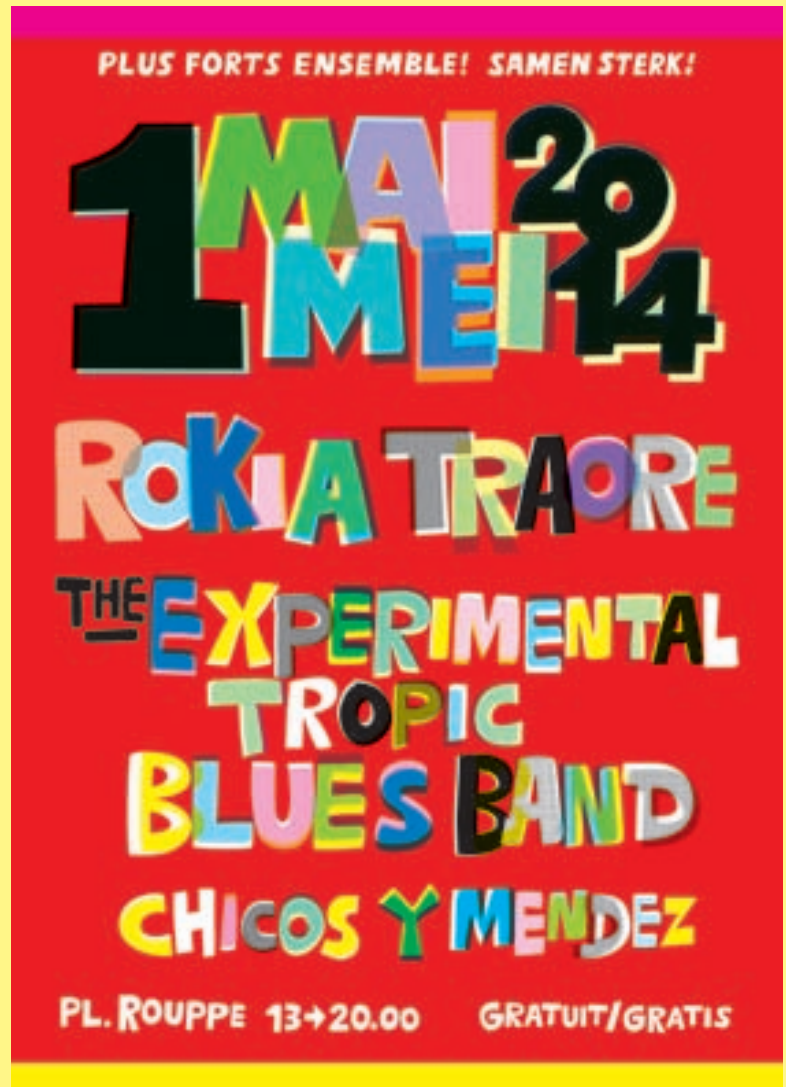
Plus d'infos

www.brusselsmaydayfestival.org

www.fgtbbruxelles.be

www.abvvbrussel.be

Tél. 02 552 03 57



Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP

www.cgsp-acod-bru.be





Profs, je vous aime

À quelques semaines des élections, (presque) tous les partis francophones ont pour l'enseignement les yeux de Chimène ou les feux de l'amour. Ils mettent pour la plupart l'école au centre de leurs préoccupations et déclarent que l'enseignement sera le défi majeur de la prochaine législature (acceptons-en l'augure). Ils usent de slogans racoleurs et veulent le bonheur des élèves et parfois même des profs (tout arrive).

Si l'on devait mesurer l'intérêt de chacun des partis pour l'enseignement selon le nombre de pages qu'il lui consacre dans son programme, le PS est largement en tête, suivi d'Ecolo, du MR et du cdH. Viennent alors les plus petits partis (FDF, PTB et PP) qui se contentent de quelques pages.

Il nous a semblé plus intéressant (et plus syndical) de comparer leurs priorités en matière d'amélioration des conditions de travail. Nous espérons être restés objectifs dans nos choix mais... rien n'est moins sûr, on ne se refait pas.

Le PS veut soutenir, valoriser et motiver les enseignants (accompagnement en début de carrière, stabilisation plus rapide, lutte contre la pénurie, renforcement de la formation, dynamisation de la carrière, prévoir des espaces pour le travail individuel ou collectif...).

Le MR réclame des enseignants hautement qualifiés (ajout d'une 4^e année de formation, encadrement des jeunes enseignants, autorisation des heures supplémentaires volontaires, mobilité des enseignants, diminution d'1/3 des détachés pédagogiques...).

Le cdH souhaite faire confiance aux enseignants (plus d'autonomie aux directions et aux équipes pédagogiques, un traitement plus égalitaire des réseaux, faire remonter des pratiques qui se déroulent sur le terrain, développer le partenariat extrascolaire...).

Ecolo désire soutenir les enseignants dans leur métier (accompagner les enseignants qui débutent et pendant les crises, adapter la formation initiale et continue, renforcer le travail collectif des équipes et leur autonomie, rendre le métier plus attractif...).

Le FDF revendique des enseignants de qualité (rendre la direction d'action aux directions, former les enseignants aux techniques modernes de gestion des difficultés d'apprentissage, valoriser financièrement les enseignants qui suivent des formations continuées...).

Le PTB appelle à une refédéralisation et à un refinancement de l'enseignement pour le rendre égalitaire (classes moins nombreuses, encadrement renforcé, collaboration avec les parents, les partenaires de quartier et entre réseaux...).

Le PP propose une revalorisation des statuts des enseignants et un rétablissement de leur autorité (les écoles bénéficieront d'une totale liberté administrative, pédagogique et de gestion, elles engagent les enseignants de leur choix et au salaire de leur choix...).

Bien entendu, tous ces partis demandent aussi une amélioration de la qualité de notre système éducatif et énumèrent pour cela de nombreux objectifs (qui nécessiteront des moyens nouveaux ou une redistribution de ceux existants) mais bien peu évoquent la méthode pour y parvenir.

Il conviendra donc, avant de vous retrouver seul(e) dans l'isoloir, avec pour seul conseiller votre beau crayon rouge (ou électronique), d'analyser soigneusement toutes ces belles promesses électorales et d'y séparer le bon grain de l'ivraie.

Il vous appartiendra ensuite de choisir un parti qui partage nos valeurs et nos ambitions et qui adhère à notre demande d'une refondation à long terme de l'école.

Il vous suffira alors de voter utile, pour l'école et la société dont vous rêvez.

Avec un tel mode d'emploi, vous ne devriez éprouver aucune difficulté pour remplir votre devoir d'électeur, mais, soyez-en persuadé(e), il faudra encore nous aider par la suite à faire en sorte que ce rêve se concrétise au plus vite, notre combat n'étant jamais terminé en la matière.

Aux urnes, citoyens.

*Pascal Chardome
Avril 2014*

Comité communautaire du 14 février 2014 : l'avenir de l'Enseignement qualifiant

En préparation du mémorandum que nous transmettrons au prochain gouvernement, nous organisons en ce début d'année trois Comités communautaires et nous y avons convié plusieurs responsables politiques ou experts pédagogiques afin qu'ils nous fassent part de leurs réflexions sur les thèmes évoqués.



La question de la nécessité d'une refondation de l'Enseignement qualifiant était le thème du Comité communautaire du vendredi 14 février dernier. Chaque Régionale avait préalablement réuni un groupe de travail afin de confronter les remarques, expériences et questionnements des affiliés sur les 12 thèmes suivants :

- des référentiels communs pour l'Enseignement et la formation ;
- la lutte contre l'abandon scolaire ;
- l'articulation des parcours de formation ;
- la coopération entre acteurs pour une optimisation des ressources ;
- l'amélioration de l'insertion socio-professionnelle par la collaboration écoles-entreprises ;
- l'amélioration de l'image du qualifiant ;
- la révision de la formation citoyenne ;
- l'amélioration de la qualité de la formation ;
- l'amélioration de la performance des formateurs ;
- la maîtrise des compétences de base ;
- la question des langues modernes ;
- la mise en place des outils européens.

En première partie du Comité communautaire, nous avons présenté aux affiliés présents :

- la synthèse des réflexions régionales ;
 - les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de nos affiliés engagés dans le processus de la Certification par unité (CPU).
- (Voir *Tribune* de février 2014)

Nous avons ensuite entendu M. Patrick Beudelot, Conseiller auprès de la

ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, Marie-Martine Schyns et M. Jean-Paul Baudson, Directeur de l'Institut d'Enseignement technique secondaire de Charleroi qui nous ont fait le plaisir de partager avec nous leur expertise sur la nécessité de refonder l'Enseignement qualifiant, filière dont la réputation s'est dégradée progressivement et fait office de relégation pour les élèves décrochant de la filière générale, et sur l'expérience de la CPU depuis son lancement en septembre 2011.

P. Chardome 23/03/2014

Intervention de Patrick Beudelot



Le Conseiller de la ministre a débuté la séance par l'exposé du bilan des mesures mises en place dans le cadre de la refondation de l'Enseignement qualifiant, sous la forme des 12 axes d'action déjà cités. Il a également brossé les perspectives du Cabinet actuel pour chacun d'eux.

1^{er} chantier, le Service francophone des métiers et qualifications (SFMQ) est devenu un service inter-opérateurs, chargé de définir des profils-métiers qui devront être mis en œuvre selon le même contenu, sous les mêmes compétences ; la méthode restant l'apanage de chaque opérateur. Actuellement, 20 profils sont

en voie d'achèvement. À l'horizon 2015, près de 50 nouveaux profils seront établis dans des secteurs importants, notamment pour les métiers en pénurie, ce qui aura un impact positif surtout dans l'Enseignement qualifiant.

Le 2^e chantier est l'entrée de certaines sections dans le dispositif de Certification par unités (CPU), actuellement 2 dans l'automobile, 1 en coiffure et 1 en esthétique. Ces sections ont connu une phase expérimentale initiée en 2011 et, dès 2013, une phase organique pour laquelle un décret a entériné ce qui a été mis en place sur le terrain. Il s'agit ici de valoriser les acquis en travaillant par unité d'apprentissage plutôt que de sanctionner des lacunes. Nous verrons le nombre de formations qui se déclineront en Unités d'acquis d'apprentissage (UAA), la volonté est d'élargir ces UAA à toutes les Options de base groupées (OBG), sans automaticité, c'est le Conseil général de l'Enseignement qui décidera de l'évolution du dispositif.

Le 3^e chantier présente la création de passerelles entre les opérateurs de formation et d'Enseignement, pour un réel « long life learning » (LLL). Il existe une volonté européenne de faciliter les parcours d'Enseignement. Il s'agissait de réfléchir à un système moins fragmenté qu'aujourd'hui pour les jeunes et les moins jeunes et ainsi d'améliorer les transferts possibles entre les opérateurs pour une meilleure valorisation des acquis.

L'offre d'Enseignement à travers les IPIEQ et les Bassins de vie (BV) constitue **le 4^e chantier**. Ces lieux de dialogue et de concertation ont été créés

pour éteindre certaines concurrences et atteindre un meilleur équilibre entre les filières. Nous pensons que c'est localement que l'on peut trouver les meilleures solutions. Des plans de redéploiement vont permettre d'améliorer ce système qui n'a pas vraiment donné satisfaction jusqu'à présent.

Le chantier n° 5 réside en le développement de la coopération écoles-entreprises, dans le but de faciliter l'insertion des jeunes par des stages et dans un Enseignement en alternance. Le décret de décembre 2013 offre un cadre plus lisible pour le développement des stages. Ceux-ci deviendront obligatoires en CPU. De nombreuses initiatives ont été explorées, comme l'immersion des élèves en entreprise où l'entreprise joue un rôle de formateur, mais où l'école reste l'organisme responsable de l'éducation et de la certification. Nous devons encore évaluer cette expérience et voir comment l'étendre.

L'amélioration de l'image des filières du Qualifiant et des métiers technico-manuels constitue **le 6^e chantier**. Des actions récurrentes d'information, d'orientation et de promotion des métiers et des filières techniques ont vu le jour comme Euroskills, les Villages-métiers ou encore les Cités de métiers. Il est important de rendre obligatoire la mission d'orientation durant le tronc commun dans tous les établissements et pour tous les élèves.

Chantier 7, la formation citoyenne par une révision de la formation générale. L'attention est donnée aux référentiels de la formation commune dans un sens plus disciplinaire, à travers les UAA. Les grilles-horaires sont aussi revues pour un renforcement de la formation générale (français, mathématiques, langues modernes). Il faut donner du temps aux équipes pédagogiques afin de s'emparer de ces nouveaux référentiels.

Le 8^e chantier traite de l'amélioration de la qualité de la formation par

les équipements. Le fonds d'équipement a été mis en place pour doter les écoles du matériel nécessaire. Vingt-huit Centres de technologies avancées (CTA) ont ouvert leurs portes pour permettre une plus grande mobilité et un meilleur partage des ressources. Ces CTA ont été mis en réseau avec les Centres de compétences et les Centres de référence. La vision du développement durable doit également se voir intégrée dans les formations qualifiantes. Les synergies doivent se poursuivre entre écoles et les différents opérateurs de terrain.

Afin d'éviter le décalage avec le monde de l'entreprise, **le Chantier 9** propose d'améliorer les performances des formateurs à travers la formation continue, qui permet un rapprochement avec les secteurs professionnels, et la réforme des Titres et des Fonctions qui est en train d'aboutir.

Le 10^e chantier concerne la maîtrise des compétences de base à l'issue d'un 1^{er} degré réussi (12-14 ans) et par une révision du 2^e degré professionnel (14-16 ans). Des projets de soutien des élèves au 1^{er} degré commun ont été conçus, des expériences pilotes proposent de repenser le 2^e degré professionnel comme le projet EXPAIRS... Il faut viser une modification de la structure de l'Enseignement, par un tronc commun pluridisciplinaire jusqu'à 15 ans et par la création de filières déhiérarchisées (général, technologique et qualifiant), afin qu'elle soit mieux adaptée aux réalités actuelles et prochaines.

La question des langues modernes constitue **le 11^e chantier**. Le bilan n'est pas suffisant. Un minimum de compétences doit être en relation avec le cadre européen des langues. Les langues devront être intégrées dans les UAA afin de développer une approche la plus concrète possible.

Le dernier chantier consiste en la mise en place des recommandations et outils européens dont le Cadre

européen de certification (CEC) qui souhaite donner une certaine correspondance entre les différents systèmes d'Enseignement et de formation professionnelle au sein de l'Union européenne. La mise en place du Cadre francophone de certification va mobiliser tous les acteurs de la formation et de l'Enseignement pour la création d'un processus démocratique et professionnel. Sur une échelle de 1 à 8, où le niveau 1 correspond au CEB et le niveau 8 au Doctorat, cette classification va toucher l'ensemble des certifications professionnelles, mais également des Enseignements. Ce chantier va donner de la lisibilité au système qui est aujourd'hui très compliqué. Il en va également de l'amélioration de la mobilité tant interne qu'externe.

Intervention de Jean-Paul Baudson



Notre deuxième orateur a fait le point plus spécifiquement sur l'évolution de la Certification par unité (CPU) depuis son application, les implications de sa mise en œuvre, les inconvénients et les avantages d'une telle méthode d'apprentissage, l'organisation du suivi des élèves. Il évoque les constats qu'il a relevés sur le terrain. Son intervention fait écho à notre enquête sur le dispositif vécu au quotidien par nos affiliés.

L'objectif de départ de l'expérience CPU était donc de valoriser les acquis des apprentissages plutôt que de sanctionner l'échec. Cette vision, assez nouvelle dans l'Enseignement, est très motivante pour l'élève, et pour les professeurs également.

Comme précisé par M. Beudelot, le projet, impulsé par la FW-B, a débuté sur un projet-pilote en 2011 et s'est transformé rapidement pour devenir organique depuis septembre 2013. La CPU ne concerne que les cours de spécialités des élèves de 5^e et de 6^e année technique et professionnelle, inscrits en Mécanique automobile, Technique de l'automobile, Coiffure et Esthétique. Le dispositif se base sur le découpage des apprentissages et de l'évaluation en plusieurs unités. Chaque unité, correspondant à une activité complète et structurée, est validée indépendamment l'une de l'autre. L'obtention du Certificat de qualification est validée par la réussite de l'ensemble des unités.

Au départ, élèves comme professeurs ont dû s'adapter, mais progressivement, les apprentissages se sont structurés et représentent une finalité plus rapprochée pour les jeunes. Les évaluations d'unités représentent une activité professionnelle réelle et les profils, revus par le SFMQ, doivent mieux correspondre à la réalité du monde professionnel.

Précédemment, il était pratiquement impossible d'évaluer toutes les compétences enseignées lors du jury de fin de 6^e et les élèves n'avaient qu'une seule chance de réussite en fin de parcours. En 5^e année, l'échéance de la qualification était lointaine, les élèves ne maîtrisaient pas l'évolution de leurs apprentissages et ne faisaient pas le lien entre les différents cours.

Le point fort du système est la mise en place d'une remédiation immédiate. Le découpage en unités d'apprentissage permet assez rapidement de cibler certaines difficultés. En CPU, lorsqu'une évaluation ne se passe pas bien, la remédiation permet à l'élève de se remettre à niveau et les professeurs peuvent proposer une nouvelle épreuve.

De plus, grâce au dispositif CPU, l'élève peut valoriser ses acquis auprès d'autres opérateurs de formation,

s'il quitte l'école avant la fin de la 6^e année. Ce qui est acquis est acquis.

Le profil de certification est précis, découpe le degré en UAA indépendantes les unes des autres et décrit les tâches à accomplir par les élèves, les grilles d'évaluation à utiliser, les éléments de la formation générale nécessaire à l'exercice des compétences professionnelles et le matériel indispensable à la formation. La section est découpée en 4 à 8 unités de durée variable. Au terme de chaque unité, une épreuve est organisée. Ces dernières sont imposées par la FW-B, sont donc identiques pour tous et offrent une transférabilité d'un opérateur à un autre aux élèves, ce qui est un véritable avantage.

Au cours de leur 5^e et 6^e année, les élèves accumulent des compétences. Chaque élève dispose d'un dossier d'apprentissage et d'un portfolio qui l'accompagnent dans sa démarche apprenante. Ces documents énoncent les objectifs, les unités à valider, les modalités des épreuves et retracent l'évolution des compétences acquises ou qui restent à acquérir, ce qui permet une meilleure auto-évaluation de l'élève.

Le suivi administratif est garanti par l'école qui, pour chaque section, doit assurer un plan de mise en œuvre et des rapports de compétences, établis en Conseil de classe après les délibérations de fin d'année.

L'évaluation repose sur l'utilisation de grilles standardisées qui figurent dans les profils de certification. Elles sont précises mais relativement contraignantes au niveau de leur organisation.

Au bout de trois ans, quels sont les constats de terrain ?

Pour les professeurs, le problème le plus récurrent est une lourdeur administrative extrême ainsi qu'une rigidité du système du point de vue des évaluations. Certaines compétences ne

sont évaluées que très tardivement, ce qui est dommageable également pour les élèves. Les professeurs organisent alors des épreuves formatives pour pallier à ce problème, mais on assiste à un boycott de ces épreuves. Enfin, il existe des conséquences néfastes dues au non-redoublement entre la 5^e et la 6^e, notamment lors de la réorientation des élèves après la 5^e année.

Pour les élèves et les membres du jury, la perception globale devient difficile. Se baser sur une soixantaine de critères différents pour une UAA perturbe la compréhension de la démarche d'évaluation, ce qui occasionne une perte de transparence pour le système, or la volonté était l'inverse.

Pour l'école, l'impossibilité de réaliser des groupements de classe et les difficultés liées à l'organisation des remédiations ont un impact direct sur le coût des heures NTPP. On constate également l'impossibilité d'harmoniser les périodes d'épreuves en nombre d'UAA et en durées différentes et des difficultés liées à la tenue de registres de réussite d'UAA.

Après ces interventions, le Comité communautaire s'est poursuivi par une séance de questions-réponses avec la salle.

L'intégralité de ces deux interventions est consultable sur notre site : www.cgsp-enseignement.be

M. Mahy – 24/03/2014

Comité communautaire du 21 mars 2014 : Enseignement supérieur et développement économique



Afin de clôturer notre cycle de réflexion dédié au futur de l'Enseignement en FW-B, nous nous sommes réunis ce 21 mars afin de nous pencher sur les interactions entre l'Enseignement supérieur et le développement économique des Régions. L'ensemble des conclusions de ces trois Comités serviront à la rédaction du mémorandum que nous communiquerons au prochain Gouvernement.

Enseignement et développement économique. Ces sujets pourtant d'actualité ne sont que rarement abordés conjointement dans nos débats. Or, nous participons tous au développement économique de notre Région, et plus précisément les diplômés de l'Enseignement supérieur. Le supérieur scolarise plus de 200 000 étudiants par an (données 2011-2012) et emploie près de 17 000 membres du personnel (données 2012-2013). Ce secteur est en expansion.

De nombreuses études le démontrent : le niveau de qualification d'une population est un des facteurs favorables à la croissance économique d'un pays. Une corrélation existe entre le niveau de formation d'une population et le Produit intérieur brut (PIB) d'un pays et, ce, sur le long terme.

Dans un premier temps, nous avons sollicité les réflexions et les questions des Régionales sur les thèmes suivants :

- les conditions d'une contribution de l'Enseignement supérieur au développement économique qui

n'hypothèquent pas les autres missions ;

- les balises et les critères servant à encadrer l'ouverture au milieu économique ;
- les éléments structurants favorisant les relations entre le milieu

socio-économique et celui de l'Enseignement supérieur (place des partenaires sociaux dans les structures de l'Enseignement supérieur, création d'une structure fédératrice pour la Recherche appliquée, dossiers pédagogiques de la Promotion sociale...)

- le rôle des Pouvoirs publics dans la triangulation Enseignement supérieur/milieu socio-économique/Pouvoirs publics, en matière de financement, d'instruments favorisant le développement économique... ;
- le statut des Personnels et le soutien à leur apporter pour faire face au défi que représente l'ouverture au milieu économique.

Comme lors des Comités communautaires précédents, nous avons présenté la synthèse des travaux des Régionales et mis l'accent sur quelques sujets d'actualité telle la mise en œuvre de l'alternance dans l'Enseignement supérieur.

Ensuite, nous avons eu le plaisir d'ac-



cueillir M. Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Enseignement supérieur à la FW-B mais également ministre de l'Économie à la Région wallonne

et M. Thierry Bodson, Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la FGTB. Tous deux encouragent une intensification des relations entre ces deux secteurs forts de l'avenir des Régions bruxelloise et wallonne, notamment à travers un meilleur ancrage régional et local, mais pas sans balises claires.

C. Cornet 7/04/2014

Intervention de Jean-Claude Marcourt

Le ministre a souligné le caractère unique de sa position en tant que ministre de l'Économie et de l'Enseignement supérieur, dans deux entités de pouvoir différentes. « Ces deux ministères ont des finalités qui leur sont propres, celles de l'Enseignement ne sont pas de former des travailleurs prêts à l'emploi, mais de faire de nos concitoyens des personnes responsables et critiques. Les deux secteurs partagent un élément important, la Recherche. L'idéal aurait été d'assumer la charge de ces trois ministères.

Depuis 5 ans

La préoccupation de l'Enseignement supérieur est actuellement la mise en place du nouveau Paysage avec l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) ainsi que la démocratisation de l'accès à l'Enseignement supérieur. La qualité de formation de nos jeunes est un élément crucial. Nous pouvons nous targuer en FW-B, d'un des taux de diplomation de l'Enseignement supérieur qui se situe parmi les plus élevés en Europe et cela tient notamment au fait qu'il n'y a pas de restriction à l'accès à l'Enseignement supérieur dans nos établissements. Aucun examen n'est organisé lors de l'inscription, le minerval est supprimé pour les étudiants boursiers, réduit pour les étudiants dits « de condition modeste » et plafonné pour tous depuis 2009. Nous avons également lancé un

programme d'Enseignement inclusif pour ceux qui ont des difficultés pour suivre leurs études.

Nous devons aussi nous dire, pour emprunter une phrase du Secrétaire général de l'Interrégionale de la FG TB, que si l'Enseignement a pour finalité de permettre aux jeunes de devenir des citoyens responsables et critiques mais qu'ils n'ont pas accès à l'emploi après leur formation, nous avons manqué quelque chose.

Lutte contre l'échec

L'interaction entre ces deux aspects est essentielle. Le paradoxe de parler d'interactions entre Économie et Enseignement supérieur, est que l'enjeu se situe en amont de l'Enseignement supérieur. Si nous pouvons globalement être satisfaits de ce dernier, il existe une partie de nos jeunes qui sortent de l'Enseignement obligatoire sans diplôme du tout. C'est en cela que nous pouvons dire que nous devons agir. L'Enseignement supérieur est concerné, là est toute la volonté de la réforme de la formation initiale des enseignants (SIE). Nous devons repenser cette formation en envisageant son allongement à 5 ans, peut-être même revoir les rythmes de l'Enseignement, afin de gagner notre lutte contre l'échec. Nous manquons d'argent mais chaque année, quelques 400 millions d'euros sont consommés pour faire face au redoublement.

Enseignement supérieur et développement économique

Les études le prouvent, un Enseignement de qualité a un impact direct sur l'économie d'un pays. Certains évaluent à 1 % du PIB l'accroissement de richesse si nous parvenons à améliorer notre Enseignement. La désaffection envers les métiers techniques et scientifiques doit nous interpeller. Les métiers changent et nous devons avoir une attention particulière à ces évolutions. Une proposition visait à instaurer des quotas entre les facultés, je m'y suis opposé. Chaque étudiant doit avoir la possibilité de s'engager dans les études qu'il souhaite. Il faut encourager la diversité et ne pas tou-

jours penser « output », il ne s'agit pas de formater les gens, mais de mieux les orienter. Beaucoup d'échecs se nouent au moment de l'inscription.

Intensification des liens entre Enseignement supérieur et Économie

Nos Régions wallonne et bruxelloise ont besoin de chercheurs, de scientifiques, de techniciens et d'anticiper ces moments, notamment à travers les pôles de compétitivité. La Wallonie a eu une période glorieuse après la Seconde Guerre mondiale, ensuite elle n'a pas su assurer un renouvellement des entreprises et a dû assumer la chute des matières premières.

Cela doit passer par une valorisation des secteurs porteurs en Wallonie (l'agrobiologie...) ainsi que les masters en alternance. Cela permettrait de lutter contre le cloisonnement et l'incompréhension entre les deux mondes que l'on peut déceler aujourd'hui. Nous devons restreindre le risque que le recrutement soit le seul investissement des entrepreneurs. En cadrant les entreprises afin d'éviter cet écueil, nous pourrions permettre aux étudiants de se confronter au monde entrepreneurial en y réalisant des stages. Cela va demander des efforts également de la part de nos entreprises, notamment en temps, en organisation du travail et en suivi de l'étudiant. Il ne s'agit pas d'offrir des cadeaux financés par l'État.

Un élément majeur qui a conditionné les interactions entre le monde de l'Enseignement et l'extérieur est l'isolement du monde enseignant face au monde territorial dans lequel il est inséré. Il faut donc mieux travailler sur ces interactions, chacun avec ses spécificités et ses finalités, dans le but d'améliorer le développement économique des deux Régions.

En parallèle, nous devons prendre en considération l'anticipation des métiers, le monde va de plus en plus vite, les technologies évoluent très rapidement. La révolution numérique a entraîné une accélération du monde, l'Enseignement dans sa forme actuelle va subir

une évolution radicale. Les changements technologiques impliquent également des changements de contenus. Les compétences d'aujourd'hui sont plus complexes que celles attendues précédemment. L'Enseignement doit être au cœur des solutions pour résoudre les problèmes de chômage et aider les jeunes à définir leur avenir. Pour assurer le développement socio-économique de notre population, la priorité est l'Enseignement. »

Intervention de Thierry BODSON

Le Secrétaire général de l'IW-FG TB a dressé un plan de la situation économique d'aujourd'hui ainsi que les enjeux et les défis de la Wallonie et de Bruxelles. « Je partage un certain nombre de sujets avec M. le ministre, je ne vais donc pas revenir sur ce qui a déjà été abordé.

Nous avons souvent dit, en tant qu'organisation syndicale, que le redressement économique d'une région ne pourrait se réaliser qu'à partir du moment où la place prise par l'industrie dans l'activité économique devient plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. Force est de constater l'importance de l'industrie car, dans un pays comme le nôtre, elle représente 75 à 80 % des exportations ; quand un emploi y est créé, il en génère deux dans le secteur des services, en amont ou en aval. Elle est également le lieu où l'innovation, la recherche et le développement se situent.

Là on l'on estime qu'il est nécessaire que l'industrie doit représenter plus de 20 % de l'activité économique au minimum dans des régions comme la nôtre, la réalité pour la situation wallonne se situe aux alentours de 14 %. Une marge relativement importante existe pour rejoindre ce socle communément admis.

Deuxième élément en lien avec la Recherche et le développement dans notre économie, le positionnement de l'industrie en Wallonie n'est pas parfait. Il est constitué de matières semi-finies, trop loin de l'aval dans

une chaîne de production. Or, plus on se rapproche de l'aval, plus la valeur ajoutée augmente. Il est donc indispensable de repositionner une partie de notre industrie. Pour y arriver, nous avons, à plusieurs reprises, au sein de la FGTB wallonne, dit qu'il était nécessaire de mettre sur pied un outil d'anticipation qui verrait le jour autour des outils existant actuellement, comme la SoGePa, la Sowalfin...

Cet outil d'anticipation doit avoir un lien direct avec l'Enseignement. Pour réussir ce projet économique et industriel, il faut qu'au niveau de l'Enseignement et de la formation, cela puisse suivre. L'évolution des métiers est une donnée cruciale. Actuellement, quand un élève veut trouver une formation de pointe sur un domaine, il n'y a pas toujours d'opérateur et si une formation est disponible, elle n'est pas à la pointe.

L'augmentation du chômage tend à dire qu'il existe des problèmes au niveau de l'Enseignement. Il faut faire attention de ne pas adopter une attitude de culpabilisation face à la formation et à l'Enseignement. Il y a une responsabilité à créer des collaborations entre les deux mondes. Lorsque l'on interpelle

le secteur entrepreneurial, il est impossible d'avoir une liste des éléments qui manquent ou ne leur conviennent pas dans la formation des nouveaux diplômés afin d'adapter les cursus scolaires. Les étudiants ont besoin de formation complémentaire pour cadrer aux exigences du marché de l'emploi. Les entrepreneurs doivent être plus précis.

Le problème réside dans la définition des fonctions dites « critiques », comme les conducteurs de travaux. Une école à Verviers forme une vingtaine de diplômés par an et ces personnes ne trouvent pas de travail à l'issue de leurs études. Il faut arrêter de dire que cette fonction est en pénurie. Il faut une meilleure adéquation. Il est nécessaire de rapprocher les outils régionaux et l'Enseignement.

La Région wallonne va sortir son mémorandum. Il met l'accent particulièrement sur la réforme de l'Enseignement qualifiant. Pour nous, une réforme en profondeur du Qualifiant doit passer par la mise en place d'une filière de pointe, par une fusion du Technique et du Professionnel. Il faut valoriser l'accès au CESS. La FIE doit être

adaptée à cette mise en place. L'organisation d'un 4^e degré qualifiant (7^e et même 8^e) peut s'imposer afin de répondre aux exigences professionnelles futures. Un deuxième élément est une réforme de l'alternance et la mise en place de stages « De Koning » en entreprise. »

L'intégralité de ces interventions est disponible à l'écoute sur notre site : www.cgsp-enseignement.be

Forts des exposés des orateurs qui nous ont gratifiés de leur présence, du travail de réflexion en groupes de travail régionaux et des synthèses présentées lors des Comités communautaires, nous étoffons notre mémorandum pour un Enseignement public de qualité et accessible à tous.

M. Mahy – 1/04/2014



Enseignement supérieur - Accord sectoriel 2013-2014

Chose promise, chose due... Le ministre Jean-Claude Marcourt tient ses engagements et finalise la mise en œuvre de l'Accord sectoriel 2013-2014.

L'avant-projet de décret a été examiné en Commission de l'Enseignement supérieur ce mardi 1^{er} avril et devrait être adopté par le Parlement dans les jours qui vont suivre.

Vous trouverez ci-après le détail des principales mesures.

1. Des compétences nouvelles et d'autres clarifiées, des avis syndicaux davantage pris en compte, des conditions de désignation au Conseil d'administration (CA) des Hautes Écoles (HE) organisées par la FW-B étendues aux Temporaires à durée indéterminée (TDI)...

- Le Conseil pédagogique n'est plus compétent en matière d'affectation des ressources humaines. Donner, comme cela a été fait par le passé, à des organes différents dont certains où nous ne siégeons pas, des compétences d'avis

sur des thématiques ayant trait aux conditions de travail des personnels est source de confusion et d'émergence d'intérêts particuliers. Les conditions de travail sont une matière du ressort des organisations syndicales !

- Désormais le dossier accompagnant une demande de fusion ou d'intégration devra contenir l'avis de l'organe de concertation locale. Celui-ci était sollicité sans être nécessairement transmis au Gouvernement et à l'organe (le Conseil général des Hautes Écoles, CGHE – aujourd'hui l'Académie de recherche et d'Enseignement supérieur, ARES) chargé d'examiner en premier la demande.
- Les conditions de désignation au CA des Hautes Écoles de la FW-B sont étendues aux mandataires syndicaux TDI qui comptabilisent au moins 6 années d'ancienneté de service.

- La qualité d'électeur aux différents scrutins (DP-DC) est précisée. Ainsi pourront faire partie de la liste électorale les contractuels qui sont en fonction depuis au moins trois années consécutives dans la HE.
- Le ministre ou le délégué du Gouvernement, Pouvoir organisateur des HE organisées par la FW-B, prend ses responsabilités lorsque des défaillances dans la gestion de la HE mettent en péril le fonctionnement de celle-ci. Il pourra désigner un Comité d'accompagnement et/ou un administrateur provisoire lorsque la HE ne respecte pas le cadre juridique et/ou budgétaire.
Ces mesures sont prises afin d'éviter à l'avenir des situations particulières (et heureusement peu nombreuses !) pénibles pour tous les membres du personnel et préjudiciables à l'image de l'établissement.
- Fin du cumul des mandats de DP et DC.
Cette disposition, selon les informations que nous avons reçues, ne devrait pas impacter les budgets des HE.

2. Plus de transparence, d'équité, de stabilité...

- Les Autorités académiques devront établir à deux périodes de l'année (30 septembre - 15 janvier) un classement des personnels enseignants et un classement des personnels administratifs des HE et des ESA par ancienneté de service. Elles devront en assurer la publicité soit par affichage, soit par votes électroniques, après avoir pris l'avis des organes de concertation sociale. Une voie de recours est prévue.
- La liste des prestations qu'un membre du personnel enseignant effectue au profit de la HE a été actualisée pour « coller » aux réalités du terrain.
La répartition équitable de ces prestations entre les membres du personnel doit être soumise aux organes de concertation sociale.
- Une part suffisante (50 %) de l'emploi du temps des assistants doit leur permettre de se consacrer à des travaux de

recherche scientifique en vue de soutenir leur thèse à l'issue de leur 6^e année de mandat. S'ils sont porteurs d'un grade académique de docteur, cette moitié du temps doit contribuer à leur perfectionnement scientifique postdoctoral.

- L'emploi vacant occupé par un temporaire durant une année académique et qui est maintenue l'année suivante doit être déclaré au MB.
- L'extension de charge est accordée à tout membre définitif et/ou TDI des HE et des ESA, qui en fait la demande et qui est porteur du titre de capacité, avant tout engagement de temporaire. Cette extension se fait par ancienneté de service et à la condition qu'aucune sanction disciplinaire ne soit portée au dossier du candidat.
Les personnels administratifs bénéficient eux aussi de la même mesure, ce qui nous tenait aussi à cœur puisque l'extension de charge n'était pas prévue dans leur statut.

3. Divers

- Le congé de 10 jours accordé aux assistants pour l'accouchement de l'épouse est étendu à la personne qui, au moment de l'événement, vit en couple.
- Les porteurs du grade de master en kinésithérapie (60 crédits) ne bénéficient pas de la même échelle barémique que les porteurs de master en 120 crédits, lorsqu'ils sont, par la suite, engagés comme membres du personnel scientifique. Cette discrimination est désormais gommée.
- Enfin, même si cette disposition ne figure pas en tant que telle dans l'Accord sectoriel, nous avons soutenu la demande de l'ARES d'étendre l'affectation de sa dotation de fonctionnement à l'engagement de personnels. Ce n'est pas une mesure structurelle permettant d'apaiser toutes les craintes, mais c'est néanmoins une aide qui permet à l'Agence de poursuivre, au moins durant un certain temps, ses travaux conformément au décret de 2008.

C. Cornet – 7/04/2014

Enfants à besoins spécifiques

L'Enseignement est un droit, chaque enfant doit y avoir accès, quels que soient ses besoins. Ces derniers, découverts au fur et à mesure que la médecine et la psychologie se développent, se déclinent de manière presque particulière à chaque enfant. Comment l'Enseignement peut-il répondre à des besoins aussi variés et aussi spécifiques ?

Si certains handicaps sont visibles, d'autres le sont moins et demandent

une expertise médicale afin d'être diagnostiqués. Les troubles de l'apprentissage peuvent se manifester en l'absence de tout déficit sensitif ou intellectuel, malgré une scolarisation adéquate et indépendamment du contexte éducatif, social ou psychoaffectif de l'élève. Ces troubles toucheraient 5 à 10 % des jeunes en Belgique.

Le colloque « Élèves à besoins spécifiques, l'école a besoin de vous ! », qui

s'est tenu à Liège, les 29 et 30 janvier derniers, était l'occasion de se pencher sur ce qui est mis en place en FW-B pour soutenir élèves, parents et enseignants dans la volonté d'amener l'élève à progresser, mais également d'envisager ce qui pourrait être amélioré.

Lors des présentations et des différents ateliers, il est apparu plusieurs constats sur lesquels la majorité de l'assistance semblait tomber d'accord.

Tout d'abord, les membres présents ont pu confier combien ils se sentaient démunis, en tant que professeurs mais également en tant que parents, devant les différences de besoins des élèves, les difficultés de diagnostic de ces besoins et le manque d'information et d'outils adaptés pour permettre le développement d'une méthodologie d'apprentissage efficace et respectueuse de tous.

Les membres du personnel enseignant présents ont demandé l'aide des acteurs politiques pour la mise en place d'une formation initiale et d'une formation continuée ciblées sur ces défis de terrain. Beaucoup d'outils émanent de projets pilotes qui manquent jusqu'ici de publicité.

Ensuite, les participants ont abordé le fait que beaucoup d'enfants sont souvent relégués dans l'enseignement spécialisé alors qu'ils ne devraient pas y être, mais nécessitent un encadrement supplémentaire ou adapté pour pouvoir suivre les cours de la filière ordinaire.

Les acteurs institutionnels, civils et associatifs semblent tous reconnaître que l'intégration des enfants à besoins spécifiques dans l'enseignement ordinaire est à privilégier. Si la législation évolue en ce sens, la pratique au quotidien demande manifestement que l'on continue de s'en préoccuper.

La législation

Depuis le décret du 6 juillet 1970, jetant les bases d'un enseignement spécial et intégré et imposant la présence scolaire à tous les enfants, y compris ceux en situation de handicap, les notions se sont précisées et les méthodes affinées.

Le décret du 3 mars 2004 organisant l'Enseignement spécialisé évoque les termes d'enfants et adolescents à besoins spécifiques, celui du 5 février 2009 favorise l'intégration de ces jeunes, l'accent est mis sur l'accompagnement et les mesures administratives se voient simplifiées. Cette même année, la Belgique ratifie la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, créée dans le but de promouvoir, protéger et assurer la dignité, l'égalité,

les libertés fondamentales et les droits humains, dont celui à l'éducation, des personnes porteuses de handicap.

Le décret du 17 octobre 2013 renforce les dispositions au sein de l'Enseignement spécialisé, mais également dans l'Enseignement ordinaire et des CPMS, notamment par des mesures permettant l'organisation de classes bilingues français – langue des signes ou par la création des classes SSAS, structure scolaire d'aide à la socialisation, afin de permettre à des jeunes, présentant des troubles structurels du comportement et/ou de la personnalité, une réintégration dans une structure d'apprentissage.

Sur le terrain

Dès 2009, des formations et des outils ont été mis à la disposition des équipes éducatives afin de mieux appréhender les différences. Les aménagements ne sont pas uniquement matériels, ils sont aussi pédagogiques.

Le Centre psycho-médico-social est le premier interlocuteur du corps enseignant en la matière. Il peut être sollicité par un enseignant pour un suivi de l'élève en difficulté. Des intégrations partielles ou totales, temporaires ou permanentes des élèves à besoins spécifiques, dans l'Enseignement ordinaire, avec un accompagnement de l'Enseignement spécialisé, sont maintenant envisageables dans certains cas. L'Enseignement spécialisé peut aussi accueillir ces élèves dans le cadre de l'Enseignement de « type 8 » relatifs aux troubles d'apprentissage.

Une formation « Personne-relais Dyslexie » peut permettre un dépistage dès l'entrée à l'école. Elle offre des informations, des ressources et des outils de compréhension et d'accompagnement de la dyslexie. Elle permet également l'expérimentation des premières activités d'apprentissage et l'organisation du travail à distance. Les personnes-relais peuvent ensuite partager leurs pratiques professionnelles via une plateforme informatique accessible par Internet.

Nouvellement, le « Pass inclusion » se veut un outil de reconnaissance des

besoins spécifiques de l'élève en difficulté d'apprentissage. Le projet s'inscrit dans un processus concerté et prévoit la mise en place d'aménagements et d'interventions en fonction des besoins exprimés et des ressources mobilisables par une méthodologie adaptée.

Des adaptations pédagogiques sont prévues lors des épreuves du CEB, du CE1D et du TESS.

Informations destinées aux acteurs de l'Enseignement

La brochure « *À l'école de ton choix avec un handicap* », publiée en juin 2013 par le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme définit la notion d'aménagement raisonnable, propose des exemples d'applications concrètes en fonction de divers handicaps dans plusieurs établissements scolaires et offre également des conseils en matière de mise en place de ces aménagements ainsi que des informations juridiques permettant de lutter contre les discriminations envers les personnes handicapées, la procédure à suivre lors d'un refus d'inscription d'un élève ou d'un refus d'aménagement raisonnable et les coordonnées des institutions auxquelles s'adresser. Cette brochure est disponible au téléchargement sur le site www.diversite.be, en commande au 02 212 30 00 ou via l'adresse mail : apost@cntr.be.

La brochure « *Enseigner aux élèves présentant des troubles des apprentissages* », rédigée par le Service général du Pilotage du système éducatif, contient des informations et des conseils afin de mieux connaître les troubles des apprentissages, de mieux les repérer afin d'aménager autrement les apprentissages proposés. Ce document met en évidence les collaborations externes sur lesquelles les enseignants peuvent s'appuyer pour les aider dans leur mission éducative.

Il en est de même pour la brochure « *TDA/H et scolarité, comprendre et accompagner l'élève atteint de TDA/H à l'école* ». Ce guide, édité par l'asbl TDA/H Belgique, présente des recommandations concrètes, des outils pra-

tiques relatifs aux adaptations pédagogiques et des stratégies de gestion en classe afin d'appivoiser le Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité. Le site www.tdah.be propose plusieurs brochures explicatives et quelques pistes pour mieux faire face à ce trouble peu connu.

Les deux brochures sont également téléchargeables gratuitement sur le site www.enseignement.be, dans le menu « Ressources pédagogiques ».

Perspectives

Lors du colloque, la ministre Marie-Martine Schyns a déclaré vouloir s'investir pour une école plus inclusive, par

la formalisation du travail collégial qui entoure l'élève. Lors de la Commission de l'éducation du Parlement de la Communauté française du 11 février, elle s'est engagée à réaliser une brochure relative au « Pass inclusion » et à trouver des réponses institutionnelles aux besoins exprimés par les parents comme par les enseignants.

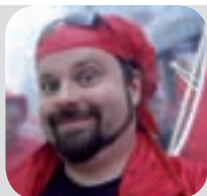
Le 25 mai modifiera certainement la donne de l'échiquier politique. La réforme de la formation initiale des enseignants a été l'un des dossiers abordés plus activement récemment. En 2008, nous avons mis sur pied un groupe de travail qui a entamé une réflexion sur les objectifs, les missions et le contenu de la formation des ensei-

gnants, ainsi que sur le profil des formateurs. Nos conclusions ont été publiées dans la *Tribune* de novembre 2012.

Il conviendra d'inclure dans nos réflexions la nécessité de former les enseignants au dépistage des difficultés rencontrées par les élèves à besoins spécifiques et de leur donner les moyens d'y remédier. Nous espérons que cette réforme de la formation initiale et continue pourra rapidement se dessiner pour la dispense d'un enseignement toujours plus égalitaire et d'une qualité accrue. Nous serons très attentifs à ce qui sera mis en place lors de la prochaine législature en la matière.

M. Mahy – 13/03/2014

Le métier de Délégué syndical Portrait dans l'Enseignement de Promotion sociale



Pascal LAENEN

Professeur d'Arts plastiques depuis 1999 dans le réseau officiel subventionné (communal)
Délégué syndical depuis 2011

Comment et pourquoi avez-vous décidé d'assumer une responsabilité syndicale ?

Un peu par hasard, une de mes collègues étant devenue déléguée CGSLB, elle me parlait de son job syndical et cela m'a tenté et j'ai envoyé un mail à mon Secrétaire régional pour lui demander ce qu'il fallait faire pour devenir délégué et voilà...

Combien de temps vous prennent vos activités syndicales ?

Cela dépend, mon investissement dans le syndicat étant assez complet (COPALOC, Comités sectoriel et intersectoriel, manifestations...). Donc, je dirais que quand on aime, on ne compte pas.

Quelles missions vous occupent le plus souvent ?

Renseigner nos affiliés si possible le jour même ou si le problème est plus délicat, en le dirigeant vers notre Régionale.

Quelle(s) est (sont), pour vous, la (les) mission(s) la (les) plus importante(s) ?

Toutes nos missions sont importantes, de l'accueil du nouveau collègue à la participation à une COPALOC ou à un comité...

De quelle manière assurez-vous le relais entre vos affiliés et votre Régionale ?

Soit par mes soins, si je ne connais pas la réponse à la question, je demande si la Régionale peut me répondre et ensuite j'en réfère à notre affilié ou alors si la question est plus spécifique et demande des recherches plus poussées, par un rendez-vous de notre affilié avec le secrétaire régional.

Quelle est la spécificité de votre travail syndical par rapport à un autre Délégué syndical (autres réseaux, autres domaines) ?

Je suis enseignant en Promotion sociale, mon horaire se donne dans 4 écoles et deux Pouvoirs organisateurs (PO), je vois donc un tas de personnes différentes, des enseignants mais aussi des experts (infirmières, confiseurs, masseurs...) qui ont des problèmes spécifiques à leurs statuts.

Quel(s) conseil(s) donneriez-vous aux futurs délégués syndicaux ?

De ne pas hésiter, c'est une aventure enrichissante de tous les points de vue, aussi bien humain qu'intellectuel.

M. Mahy

Infos - Congés

Cette « fiche-congé » constitue une synthèse de la législation en la matière. Pour des informations complémentaires, nous vous renvoyons aux circulaires n° 4279 pour l'Enseignement organisé par la FW-B et n° 4467 pour l'Enseignement officiel subventionné.

Congé pour mission

Bénéficiaires	<p>1. Définitifs et Temporaires de l'enseignement 2. Définitifs et Stagiaires et des CPMS Le membre du personnel doit être soit</p> <ul style="list-style-type: none"> - en activité de service pour plus d'½ charge au moins ; - en disponibilité par défaut d'emploi ; - en disponibilité pour maladie et reconnu inapte à exercer une fonction d'enseignement par le SSA.
Références légales	<p>Décret du 24/06/96 – art 1 à 17quater (D) – art 5/1 (T) Décret du 17/07/02 Décret du 1/02/12 – Organisations de jeunesse</p>
Durée	<p>Pour le Temporaire : durée de la mobilité. Pour le Définitif : 2 ans maximum, renouvelable par périodes de 2 ans maximum, à l'exception des congés pour mission prestés au sein d'un Cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'État (durée non limitée) ou au sein d'une organisation de jeunesse (par 3 ans, max. 18 ans). Rem. : fin prématurée possible à la demande du membre du personnel, de son Pouvoir organisateur (sauf pour la mission auprès d'une organisation de jeunesse) ou de l'organisme où la mission est prestée. Rem. : le Gouvernement peut y mettre fin en cas de non-remboursement du traitement, lorsque celui-ci est prévu.</p>
Motif	<p>Temporaire : effectuer une mobilité dans le cadre du sous-programme « Comenius ». Définitif :</p> <p>1) Mission à charge de la FW-B</p> <ul style="list-style-type: none"> - auprès des services, commissions, conseils et jurys de la FW-B chargés de l'enseignement ou des CPMS et auprès des cabinets ministériels de la FW-B ; - auprès d'une organisation représentative de Pouvoir organisateur d'enseignement agréée par le Gouvernement de la FW-B ; - auprès d'une association de parents ou d'étudiants agréée par le Gouvernement de la FW-B ; - dans le cadre d'un programme spécifique à vocation pédagogique ou en relation directe avec l'enseignement décidé par le Gouvernement ou le Conseil de la FW-B. <p>2) Mission à charge de l'organisme recruteur Congé accordé par le Gouvernement de la FW-B, avec autorisation du Pouvoir organisateur dans l'Officiel subventionné (OS), pour exercer une mission qui n'entre pas dans le cadre des points ci-dessus, mais qui :</p> <p>1° a trait à l'enseignement ou à la guidance ; 2° s'exerce au sein du Cabinet d'un ministre ou d'un secrétaire d'État fédéral, d'un ministre d'une Région, ou d'une Communauté autre que la FW-B, d'un secrétaire d'État de la Région de Bruxelles-Capitale, d'un membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) ou flamande ou commune ; 3° s'exerce auprès d'un groupe politique reconnu de la Chambre, du Sénat, des Conseils ou Assemblées des Communautés et Régions ; auprès du Cabinet du Roi ; auprès d'une organisation de jeunesse ; auprès d'une organisation d'éducation permanente agréée.</p>
Rémunération	Maintenue

Formalités	<p>Temporaire : congé accordé de plein droit lorsque l'Agence francophone pour l'Éducation et la formation tout au long de la vie a attribué une bourse au membre du personnel, sur demande du Chef d'Établissement, sauf opposition expresse et préalable du Gouvernement.</p> <p>Tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire ad hoc à transmettre à l'Administration « Cellule Missions - AGPE – Bd Léopold II, 44 à 1000 Bruxelles » au plus tard 3 mois avant le début du congé et dès le début de mai pour un commencement correspondant à la rentrée scolaire ; - le Chef d'établissement ou le Pouvoir organisateur remet son avis. S'il est défavorable, l'avis doit être motivé.
Conséquences administratives	<p>Congé assimilé à une période d'activité de service.</p> <p>L'emploi du membre du personnel est vacant lorsque ce congé atteint 6 années considérées comme consécutives, il est nécessaire de reprendre au minimum une année scolaire au moins pour remettre le compteur à zéro sauf pour les congés pour mission accordés auprès des Cabinets ministériels, d'un groupe politique, du Cabinet du Roi, des organisations de jeunesse ou reconnus indispensables à l'organisation interne des organes représentatifs des réseaux.</p>
Conséquences sur l'ancienneté	Aucune
Remplacement	Autorisé pour autant que l'absence atteigne le nombre de jours fixé par les instructions ministérielles.
Renseignements complémentaires	<p>Temporaire : ces congés ne sont pas imputés sur le nombre maximum de congés pour mission fixé par le Gouvernement.</p> <p>Définitif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le congé peut être accordé pour la moitié du nombre d'heures ou de périodes requis pour la fonction à prestations complètes sauf s'il s'agit d'une mission auprès d'un Cabinet ministériel ou si le congé est octroyé à un membre du personnel en disponibilité par défaut d'emploi. - Lors de sa rentrée en fonction dans son établissement, le membre du personnel concerné n'est mis en disponibilité par défaut d'emploi que si tous les emplois de sa fonction sont attribués à des Définitifs ou à un Temporaire prioritaire FW-B ou à un Stagiaire des CPMS ; - si le congé est accordé pour moins d'une demi-charge, le membre du personnel doit prester le reste de la charge dans son établissement.

Le point sur les circulaires du mois

De nombreuses circulaires vous concernent, voici un aperçu des plus importantes. N'hésitez pas à consulter le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique (AGERS) : www.adm.cfwb.be.

Organisation

Fondamental et Secondaire, réseau organisé par la FW-B

4777 – Inventaire des programmes d'études, des pistes didactiques, des profils de formation et de référentiels disponibles au 1^{er} mars 2014.

Supérieur artistique, tous réseaux

4778 – Circulaire de rentrée académique 2014-2015

Fondamental, tous réseaux

4790 – Examen de connaissance approfondie du néerlandais et de l'anglais pour enseigner cette langue comme seconde langue dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue - Session 2014. Documents à retourner pour le 5 mai 2014.

Gestion des carrières et des dossiers

Secondaire, tous réseaux

4779 – Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission affecté(e) au Service général de la coordination, de conception et des relations sociales de l'Administration générale des Personnels de l'Enseignement.

Puéricultrices/teurs

Fondamental, réseau officiel subventionné par la FW-B

4774 – Erratum à la circulaire n° 4765 du 6 mars 2014 relative à la déclaration de l'ancienneté de service acquise par les puéricultrices dans l'Enseignement maternel ordinaire depuis le 1^{er} septembre 2013.

Projet

Fondamental et Secondaire, tous réseaux

4780 – Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale : projet « La liste des noms »

M. Mahy – 8/04/2014

L'activité parlementaire du mois

Voici quelques questions et interpellations adressées par nos Parlementaires aux ministres de l'Enseignement, durant les mois de mars et d'avril 2014. L'intégralité des interventions est consultable sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.pfwb.be

À Jean-Claude Marcourt, Vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur

Numéros INAMI pour les étudiants en Médecine

Question : La limitation du nombre de numéros INAMI suscite le profond désarroi des étudiants qui, pourtant méritants, ne peuvent prétendre exercer leur profession au terme de leur formation. La suppression du contingentement prendra cours dès l'année prochaine. Elle ne concernera cependant que les étudiants inscrits en première année et ne touchera que les disciplines de la médecine générale, la gériatrie et les urgentistes. Or d'autres disciplines sont aussi touchées. Qu'allons-nous dire aux prochains étudiants qui termineront leur formation en Médecine ? Comment justifier une position aussi peu respectueuse des efforts engagés ?

Avez-vous établi des contacts avec le niveau fédéral pour avancer dans la réflexion et trouver des solutions ? Est-il prévu d'établir un cadastre de l'offre médicale spécialisée ?

J.-C. Marcourt : Dès leur première inscription, les étudiants sont informés officiellement de la limitation de l'accès à la profession. Cette question relève effectivement d'une compétence fédérale. Nous ne pouvons agir directement. En outre, force est de constater que la position du Nord

du pays laisse peu d'espoir d'élargissement ou d'allègement.

En dépit des intentions et du travail de la ministre de la Santé, il n'y a pas aujourd'hui d'accord sur le décontingement : la Flandre a recouru à la procédure de sonnette d'alarme sur le projet de texte déposé par Mme Onkelinx en comité de concertation et a ainsi bloqué la procédure d'adoption du projet d'arrêté.

La législation en vigueur définit les quotas jusqu'en 2020. Or, les quotas disponibles sont bien inférieurs au nombre d'étudiants inscrits actuellement. Dès 2018, il n'y aura plus de mécanisme de report des dépassements sur l'année suivante, ce qui a déjà permis d'éviter des problèmes.

Nous devons continuer d'informer les jeunes des difficultés auxquelles ils auront à faire face et nous battre pour lever ce numéris clausus. J'espère que Mme Onkelinx pourra trouver une solution avant la fin de cette législature.

Mémoire de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur (AEQES)

Question : Il pourrait être question d'intégrer, dans les missions de l'AEQES,

l'évaluation des formations de niveau 5, c'est-à-dire le Brevet d'Enseignement supérieur (BES) actuellement délivré en promotion sociale, les masters de spécialisation, les formations et certificats relevant de la formation continue, y compris le CAP, l'AESS et le CAPAES, ainsi que les diplômes de 3^e cycle. Que pensez-vous de cette proposition ?

S'agit-il toujours d'un cycle décennal d'évaluation ? D'après le « Mémoire à l'attention des décideurs » approuvé par le Comité de gestion de l'Agence, en octobre 2013, « la lisibilité de l'offre de formation est entravée par l'interdiction de publication des données chiffrées, chiffres pourtant indispensables à tout pilotage de programme par les établissements eux-mêmes ». Que pensez-vous de cette demande de l'Agence ?

Dans l'analyse transversale pour le cursus « Histoire-Histoire de l'art », le Comité des experts dit avoir été frappé par l'ignorance des établissements en matière d'insertion professionnelle des diplômés, ce qui pourrait expliquer en partie la faiblesse des relations entretenues par les Universités avec le marché de l'emploi.

Le suivi est déjà organisé aux Pays-Bas, en France et en Flandre. Pensez-vous

qu'il faille faire de même en FW-B ? Dans le nouveau paysage de notre Enseignement supérieur, pensez-vous, comme l'Agence, qu'un nouveau décret la concernant est nécessaire ? Avez-vous rencontré ses responsables à ce sujet ?

J.-C. Marcourt : Ce mémorandum est extrêmement ambitieux. L'Agence elle-même est bien consciente de la difficulté, voire de l'impossibilité de tout réaliser en poursuivant ses missions de base, compte tenu des moyens et du temps dont elle dispose.

Il est utile de rappeler que quand une équipe pédagogique est sous le feu d'une évaluation, cela nécessite de sa part un investissement considérable en temps, temps pris sur celui qui est nécessaire pour exécuter son métier de base - enseigner et encadrer les étudiants.

Il n'est donc pas indispensable d'accélérer brutalement la cadence, d'autres pistes pourraient être préférées, comme le suivi d'une telle évaluation, ce qui est au cœur du processus d'amélioration de la qualité.

L'Agence a récemment étendu son action et ses modes de travail, notamment en prenant en compte certaines évaluations internationales et en définissant les modalités d'évaluation en cas de co-organisations d'études internes à la Fédération ou avec d'autres établissements.

Elle a également examiné l'extension de ses capacités aux autres catégories d'études supérieures comme les BES et les études de spécialisation.

Concernant le peu de connaissance sur l'insertion professionnelle des diplômés,

fréquemment évoqué, il ne faudrait pas stigmatiser une des filières en particulier. C'est ce qui a notamment motivé la création d'un conseil d'orientation dans le cadre de l'ARES. Lorsque l'outil de pilotage sera opérationnel, nous espérons pouvoir disposer de meilleures données sur le devenir de nos diplômés et pouvoir les exploiter pour les évaluations de la qualité.

Cette question devra être réanalysée dans les prochaines années mais je ne peux présumer s'il sera nécessaire de légiférer.

Validation des programmes d'études dans le nouveau Paysage

Question : Les institutions risquent-elles de proposer des programmes d'études qui ne seront pas validés ? Que faut-il entendre de la déclaration de votre Chef de cabinet, qui annonçait que « l'ARES fera une validation de principe des programmes tout en se réservant le droit de revoir son avis » ?

Le courrier envoyé aux directeurs-présidents des Hautes Écoles a-t-il également été transmis aux directeurs des écoles supérieures des arts (ESA) et aux recteurs des Universités ?

J.-C. Marcourt : Je ne reviendrai pas sur les arguments développés sur l'effet réel du changement d'organisation. Selon le décret récent, seul le programme du premier bloc des études de bachelier doit être revu pour la rentrée prochaine. Le reste devra intervenir en 2015 au plus tôt. Tel est bien le sens de tous les messages adressés à tous les établissements d'Enseignement supérieur sans distinction.

Certes, il est utile de penser l'ensemble d'un cursus lorsqu'on souhaite le réformer. Je suis satisfait que les équipes pédagogiques aient eu à cœur d'entamer courageusement ce chantier. Cependant, il n'y a pas lieu de le finaliser dans les moindres détails.

Cette validation partielle aura lieu dans les temps et sans difficulté si les institutions n'apportent que de légères modifications à leur projet et respectent les grandes lignes de leurs anciennes grilles de cours, pour les Hautes Écoles ou les listes de cours obligatoires, pour les ESA.

L'ARES doit de toute manière, dans une étape préalable, fixer les référentiels de compétences avant d'examiner les programmes. Cela pourrait impliquer une retouche des premiers projets de programmes pour les années suivantes. C'était le sens du message.

Voilà pourquoi il me paraît utile que l'ARES définisse un calendrier précis pour l'élaboration des référentiels et que l'on prenne ensuite le temps nécessaire à l'examen et à la validation des programmes.

Concrètement, l'ARES, qui se réunit au moment où nous parlons, devrait adopter et diffuser aujourd'hui un document destiné à tous les établissements, décrivant précisément les étapes du processus et les modalités de validation qu'elle suivra.

Son analyse est en tous points similaire à la mienne. Il n'y a pas d'ambiguïté sur ce que l'on attendait des équipes pédagogiques. Tous les messages plaident pour une approche raisonnable et progressive.

À Marie-Martine Schyns, ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Maintien des dispositifs d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA)

Question : Le Décret du 18 mai 2012 visant la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves

primo-arrivants dans l'Enseignement organisé ou subventionné par la FW-B (DASPA) prévoit que « l'établissement qui a créé un DASPA, conserve le bénéfice du dispositif au 1^{er} septembre de chaque année tant qu'il scolarise un minimum de huit

élèves primo-arrivants, en moyenne, au cours des deux années scolaires précédentes, sur la base d'un calcul de moyenne mensuelle.

Des DASPA ont-ils dû être clôturés depuis l'entrée en vigueur du décret en

raison du nombre trop faible d'élèves inscrits ? Le cas échéant, ces cas sont-ils nombreux ? De quels DASPA s'agit-il ? Peut-on expliquer les raisons pour lesquelles ce nombre de huit élèves n'est pas ou plus atteint ?

Outre les dix écoles qui ont bénéficié d'une dérogation gouvernementale, d'autres ont-elles demandé cette dérogation sans l'obtenir ? Si oui, comment le Gouvernement a-t-il motivé sa décision ?

M.-M. Schyns : En date du 30 avril 2013, les 36 établissements de l'Enseignement secondaire disposant de ce dispositif respectaient la norme de maintien et ont pu continuer à appliquer le dispositif durant l'année scolaire en cours. Dans l'Enseignement primaire, 25 établissements sur 38 respectaient la norme. Le 18 juillet 2013, le Gouvernement a accordé une dérogation à dix des treize établissements qui n'atteignaient pas la moyenne de huit élèves scolarisés, soit six situés en Région wallonne et quatre en Région bruxelloise.

Sur les treize établissements qui ne respectaient pas la norme de maintien, dix ont bénéficié d'une dérogation et trois écoles ont fait part de leur volonté de ne pas poursuivre le dispositif.

Le 18 juillet, le Gouvernement m'a chargée de demander au service de l'Inspection d'investiguer les raisons pour lesquelles les dix écoles n'avaient pas atteint la norme de maintien. Il ressort que depuis la mise en application du DASPA, basée sur une nouvelle liste des pays de référence, soit la liste actualisée des pays bénéficiaires de l'aide au développement selon l'OCDE, beaucoup d'enfants ne peuvent plus entrer en ligne de compte dans le calcul de l'encadrement

Avec les cours d'adaptation à la langue de l'Enseignement (ALE) en primaire, on a amélioré la complémentarité des dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves étrangers récemment arrivés dont le français n'est pas la langue maternelle.

Un élève qui n'a plus la qualité de primo-arrivant, mais qui respecte les conditions

ALE – absence de maîtrise du français et scolarisation dans notre enseignement, depuis moins de trois ans, compte trois fois plus dans le calcul des périodes ALE que les primo-arrivants inscrits dans le DASPA. Les chiffres de population pour les perspectives de l'année scolaire prochaine seront récoltés en mai.

Une brochure intitulée « Enseigner à des élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement » sera bientôt diffusée dans les écoles. Cet outil, mis à la disposition des enseignants, a été écrit par le Service général du pilotage du système éducatif, l'Inspection, les conseillers pédagogiques des réseaux et le chargé de mission interculturel de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (DGEO). Elle vise les allophones des DASPA et les francophones vulnérables qui se trouvent dans les classes ordinaires.

Erreurs administratives

Question : Plusieurs enseignants ont, à leur grand étonnement, reçu de notre Fédération une demande de recouvrement de sommes indûment payées à la suite d'une erreur administrative.

Selon les multiples avis du service du médiateur depuis 2004, ne serait-il pas urgent, comme le prévoit l'article 11bis du Décret de 2011, de renoncer au recouvrement des sommes payées indûment aux enseignants dans le cadre d'erreurs administratives et lorsque le bénéficiaire est de bonne foi ?

Du moins, dans l'attente des arrêtés d'application qui n'ont jamais été émis depuis que la loi existe, ne faudrait-il pas prioritairement se prononcer sur la demande des réclamations en instaurant un moratoire sur le processus de récupération ?

M.-M. Schyns : S'agissant d'une dérogation au principe de récupération, cette renonciation invoquée à l'article 11bis est soumise à trois conditions strictes et cumulatives : des circonstances exceptionnelles ; le paiement indu doit faire l'objet d'une erreur administrative ; enfin, la bonne foi du bénéficiaire.

Comme ces conditions sont très imprécises, il est difficile d'estimer si elles sont ou non remplies. De plus, tout précédent en la matière est susceptible d'entraîner des conséquences financières non négligeables pour la Communauté française.

Le Gouvernement s'est déjà prononcé sur l'application de l'article 11bis dans le cadre de 38 dossiers. Suite aux nombreux courriers qui me sont parvenus, j'ai récemment demandé à mon Administration de me fournir un cadastre actualisé et complet de toutes les demandes d'application de l'article 11bis. Enfin, je pense que la réforme des titres et fonctions votée ce matin limitera les erreurs, donc les indus, dès son entrée en vigueur.

Aide aux directions du fondamental

Question : En février, le ministre Antoine en charge du budget annonçait avoir dégagé neuf millions d'euros pour aider les directions d'école de la FW-B situées exclusivement sur le territoire wallon.

Comment justifier que certains établissements bénéficient d'avantages, aussi nécessaires soient-ils, du simple fait qu'ils sont situés dans une région spécifique ? Y a-t-il des précédents ? Cela ne rompt-il pas le principe d'égalité entre les élèves ? Un établissement bruxellois qui s'estimerait à juste titre lésé par cette mesure n'aurait-il pas de grandes chances d'obtenir son annulation par le Conseil d'État ? Des contacts ont-ils été pris avec la Région bruxelloise pour proposer une aide similaire aux écoles situées sur son territoire ? Ou le Gouvernement choisit-il à nouveau de rompre sans scrupule les liens entre francophones wallons et bruxellois ?

En 2012, une proposition de décret, visant à octroyer une aide administrative par tranche de cinq cents élèves contre environ mille actuellement, a été déposée. L'impact de cette proposition qui vise tous les élèves des écoles wallonnes et bruxelloises, est estimé à 10,7 millions d'euros. Disposez-vous d'éléments permettant de chiffrer ces différentes propositions ? Si les chiffres

avancés sont fiables, pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas choisi la voie d'un accord de coopération pour que la mesure profite à l'ensemble des élèves, avec un éventuel apport complémentaire de la Région bruxelloise ou de la FW-B ?

M.-M. Schyns : M. Antoine s'est exprimé en qualité de ministre de l'Emploi de la Région wallonne et non en tant que ministre du Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette mesure ne peut concerner que des écoles établies en Région wallonne. Les moyens complémentaires de type ACS, APE et PTP gérés par la FW-B constituent une aide des régions, je trouve étonnant que vous posiez la question de l'égalité de traitement des élèves.

Les moyens dont disposent les deux Régions ne permettent pas un traitement identique.

En Région bruxelloise, la question de l'augmentation des moyens affectés à l'aide aux directions est depuis longtemps à l'ordre du jour du groupe de travail « Démographie ». Les deux Régions fournissent, selon leurs moyens, un effort remarquable pour aider la FW-B. Cela peut aboutir à des inégalités de traitement mais c'est le cas depuis le transfert de ces compétences aux entités fédérées.

L'estimation du budget nécessaire pour réaliser cette proposition est erronée. Pour autant que nous ne nous contentions pas d'une aide apportée par un personnel dépourvu de toute qualification sérieuse de façon à coûter le moins cher possible, qui serait en fin de compte inutile, j'estime le coût de la 2^e proposition à 20 millions d'euros. Pour 9 millions, M. Antoine propose l'équivalent de 200 APE pour l'aide administrative et de 300 PTP ou de 300 St'art pour l'aide technique. Cela représente autant de personnes

que dans la 2^e proposition qui est plus coûteuse. À qualifications équivalentes, un APE coûte moins cher qu'un contractuel ou un statutaire.

J'en reviens à la concertation entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la mise en œuvre de la mesure. Le traitement des demandes incombe à la Région wallonne. Je ne puis que vous renvoyer vers le ministre compétent en la matière.

Toutefois, la concertation est très bonne puisque nous avons fourni une aide logistique en transmettant toutes les coordonnées des établissements visés par la mesure, c'est-à-dire toutes les écoles de tous les réseaux du niveau Fondamental.

M. Mahy – 7/04/2014

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • Élections ! Et après... ?
- 4 / Dossier • Quelle(s) fin(s) pour l'Europe ?
- 6 / TSCG • Ratification du TSCG - Promesses non tenues
- 7 / Le mot qui pue • Service minimum
- 8 / IRB • 1^{er} mai à Bruxelles

www.cgspwallonne.be

Infos ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • Profs, je vous aime
- 10 / Comité communautaire du 14 février 2014 : l'avenir de l'Enseignement qualifiant
- 13 / Comité communautaire du 21 mars 2014 : Enseignement supérieur et développement économique
- 15 / Enseignement supérieur • Accord sectoriel 2013-2014
- 16 / Enfants à besoins spécifiques
- 18 / Portrait dans l'Enseignement de Promotion sociale • Pascal Laenen
- 19 / Infos - Congés
- 20 / Le point sur les circulaires du mois
- 21 / L'activité parlementaire du mois

www.cgsp-enseignement.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable: Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11